

DEHIN (JOSEPH), ajouter : *Li Baraque a l'bènèye martchandèye* (1846), *On d'mèye fruic s'i v'pluît* (1847).

DEHOUSSE (CONSTANT), ajouter : *Li Tchâssèye* (1904).

DELARGE (GUILLAUME), ajouter : *Chansons et poésies wallonnes* (1870).

DELCHÉF (ANDRÉ), ajouter : *Paupline Closon* (1882).

DÉOM (CLÉMENT), ajouter : *On còp d'maisse* (1890).

DEPREZ (JOSEPH), ajouter : *Lès deûs bons wèzins* (1879).

DERACHE (CHARLES), ajouter : *Prumis còps d'èle* (1900).

DERYCKE (EDMOND), né à Waterloo, le 19 octobre 1877.

DESPRET (EMMANUEL), secrétaire communal à Monstreux, ajouter : *Lès maisses sont soûrtis* (1897).

DEVIGNE (AUGUSTE), ajouter : *Lès deûs Camerluches* (1894), en collaboration avec ARTHUR POTTIER ; traduction liégeoise par JEAN D'ARCHAMBEAU.

DOUFFET (JEAN), ajouter : *Pièrdou* (1903), *Quêne sise* (1901), *Rapayon* (1904).

Sous la rubrique « Travaux divers », M. CLOSSET cite des almanachs et recueils de mélanges. Je m'étonne de n'y pas trouver la liste des journaux wallons, des annuaires et des revues parmi lesquelles, si je ne craignais de plaider *pro domo nostra*, je demanderais à voir *Wallonia*. Mais, dans la partie de la *Table générale* à laquelle j'ai borné mon examen, manquent beaucoup de noms d'écrivains qui devraient s'y rencontrer, si cette table prétendait former un inventaire complet.

Je pourrais aligner soixante-dix noms et plus ; pour ne pas allonger outre mesure ce compte-rendu, je citerai seulement : Thomas-Joseph Angenot, S. Baron, J.-F. de Bassompierre, Guill. Bastin, Bernard Bellefontaine (*Bébé*), Léon Bernus, Arthur Boccart, Henri Bonhomme, G. Borckmans, Nicolas Bosret, Aug. Cador, Félix et Léopold Chaumont, Maurice Coupez, Ad. Delmée, Henri Delmotte, Astère Denis (*A. Del-flûte*), Louis Dufrane, Duvivier de Streel.

Enfin, n'eût-il pas fallu mentionner les pseudonymes qui dissimulent les auteurs dont on donne certaines œuvres ? *Bourleu* est le pseudonyme d'Ad. Wattiez ; *Biscowitche*, celui de Clém. Deforet ; *Bocai*, celui de L.-J. Jacob ; *Gilles Contribution*, celui de Lohest. Antoine Bouhon a pour pseudonyme *Lak-mouse* ; Théophile Bovy, *Gille Pétote*, *L'homme à hiettes*, *Sizet* ; Maurice Carez signe *Fules Lermusiaux* ; Ch. Dausias, *Royal* ; Emmanuel Despret, *Manu du Cou-r'naud*.

En résumé, et pour conclure, il s'en faut que l'œuvre de M. J. CLOSSET soit exempte de lacunes ou de défauts. Plus pratique que scientifique, elle est particulièrement satisfaisante en ce qui regarde l'art dramatique liégeois, mais elle laisse à désirer pour ce qui concerne les genres autres que le théâtre et les écrivains de dialectes autres que le liégeois. Telle quelle, elle n'en constitue pas moins une très utile contribution à la bibliographie de la production littéraire wallonne, si abondante, si dispersée et si difficile à inventorier.

Oscar Grojean.

MUSIQUE

Musique wallonne. — La séance publique annuelle de la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique a été, cette année, l'occasion d'un vif succès pour l'art musical wallon. On y exécutait la *Légende de St-Hubert*, cantate de M. Léon JONGEN, sur un poème de M. RAMAËKERS, qui valut l'an dernier à notre compatriote le second prix de Rome.

M. Léon JONGEN est le frère du délicat compositeur wallon qui a nom Joseph JONGEN. Agé actuellement de vingt-sept ans, il est un autodidacte dans toute la force du terme. A l'opposé de son frère, qui s'est spécialisé dans le genre de la musique de chambre auquel l'incline son tempérament méditatif, M. Léon JONGEN est un véritable lyrique et un dramatisse à l'expression imagée, colorée, frappante, à la forme souple et mouvante. Sa cantate, d'une parfaite habileté technique, atteste un juste sentiment de l'expression dramatique, un sens inné des plans, gradations, oppositions dramatiques, ainsi que de la déclamation lyrique. Une surabondance toute juvénile du détail polyphonique et orchestral se tempérera avec l'âge, l'inévitable maître. L'essentiel est que tout cela vit et vibre, et atteste autant d'invention que d'émotion.

L'auteur conduisait lui-même, suivant la tradition. L'interprétation fut satisfaisante de la part de l'orchestre, parfaite de la part des chœurs, venus en grande partie de Liège, et des solistes, M. Surlemont, M^{me} Fassin-Vercauteren, M. Vanderschrick.

E. C.

...

Vingt Noël anciens, harmonisés par ERNEST CLOSSON. Bruxelles, Havermans. Prix : 3 fr.

Cette nouvelle œuvre de notre savant collaborateur réunit les aspects les plus caractéristiques du vieux Noël français, dont un grand nombre de spécimens furent également populaires en Wallonie. Choisis avec un sentiment parfait de ce qui est beau et pur, c'est autant de bijoux précieux par la tendresse naïve des sentiments et par la fraîcheur de l'expression.

Ne cherchant point cette fois à faire une anthologie de spécimens⁽¹⁾, mais une sorte de sélection des idées poétiques et musicales du Noël considéré comme genre, l'auteur n'a pas cru devoir conserver les graphies anciennes, souvent disparates, des textes, qui ont été modernisés pour faciliter l'exécution. De même, les textes de quelques pièces ont été réduits d'un certain nombre de couplets en vue de l'exécution pratique, mais de manière à former toujours un ensemble homogène. Dans la même intention vulgarisatrice, la mélodie vocale se trouve redoublée au

(¹) On connaît son magistral recueil de *Chansons populaires des Provinces belges*, édité par Schott et dont WALLONIA a rendu compte dans son t. XIV, (1905) p. 322-326.

piano, de manière que chaque pièce soit exécutable à volonté pour chant avec accompagnement de piano ou comme pièce de piano seul.

Comme le dit *l'Art moderne*, « l'expérience de M. CLOSSON et sa vive compréhension de l'essence même de la chanson populaire l'ont très heureusement servi dans son rôle d'harmonisateur : ses accompagnements sont variés, pittoresques, pleins de détails intéressants et de fines dissonances qui rendent à merveille l'atmosphère poétique et le doux rayonnement de la nativité. »

Ajoutons que le recueil est présenté sous couverture imprimée en couleurs. Les plus grands soins ont été apportés à l'impression, qui fait honneur au maître imprimeur chargé de l'édition.

C.

HISTOIRE

Un concours d'histoire liégeoise. Le Conseil communal de Liège vient d'être saisi d'une proposition émanant de trois de ses membres, notre collaborateur M. Victor CHAUVIN et MM. Emile DIGNEFFE et Charles FRANCOTTE. Ces patriotes demandaient la création d'un concours quinquennal pour l'attribution d'un prix de 5,000 francs au profit du meilleur ouvrage sur l'histoire de l'ancienne Principauté de Liège ; en outre ils proposaient qu'un prix de 3,000 francs fût accordé à l'auteur du meilleur manuel écrit en vue de l'enseignement de l'histoire de l'ancienne Principauté dans les établissements d'enseignement moyen.

Le Conseil communal, à l'unanimité, a accueilli les deux propositions.

Nous sommes heureux de publier ci-après l'Exposé des motifs et le texte officiel du Règlement de ce concours d'histoire liégeoise :

Malgré les nombreux travaux dont elle a été l'objet, l'Histoire de la Principauté de Liège, depuis son origine jusqu'au moment de sa disparition par suite de notre réunion à la France, présente encore bien des points insuffisamment connus et suscite surtout, par l'originalité de ses institutions et de son développement économique, une foule de questions et de problèmes dont il importe hautement d'aborder l'étude.

L'ancien pays de Liège a, au point de vue politique, social et surtout économique, comme l'a montré M. le Professeur Pirene au dernier Congrès de Liège, un passé de l'évocation duquel les Liégeois peuvent assurément tirer quelque fierté, et dont l'étude féconde en enseignements de tous genres devrait être plus encouragée qu'elle ne l'a été.

Populariser et en même temps approfondir la connaissance de cette histoire, faire mieux connaître des événements dont certains monuments ou certains sites demeurent les vestiges trop ignorés et pour cela trop dédaignés, ce serait augmenter les raisons que nous avons de nous attacher au pays où nous vivons, et accroître nos titres à l'estime des autres peuples.

Si cette histoire était mieux connue dans tous ses détails, elle contribuerait à développer parmi nous un sentiment qu'il ne faut pas dédaigner

d'exalter : ce patriotisme raisonné qui fait la force et la grandeur d'une nation.

Malgré les nombreux travaux entrepris dans les dernières années — il suffira de rappeler ici ceux de M. le Professeur Kurth, — bien des chapitres restent à traiter, bien des problèmes demandent à être élucidés, bien des sources devraient être étudiées.

Or, le travail ainsi envisagé, prendra à ceux qui l'aborderont un temps considérable et leur imposera un labeur absorbant : il s'agit, en effet, de dépouiller d'importantes archives, de compulsier d'innombrables documents, de faire la critique d'événements complexes, souvent difficiles à apprécier.

Les hommes d'études qui voudront entamer cette besogne devront y consacrer des efforts qui méritent d'être encouragés par la perspective d'une récompense adéquate.

D'autre part, il serait désirable qu'un historien compétent, fidèle aux méthodes de la science moderne, rédigeât un manuel destiné à l'enseignement dans nos établissements d'instruction.

Nous inspirant de cette pensée, nous avons l'honneur de déposer la proposition suivante :

LE CONSEIL :

Attendu qu'il y a lieu d'encourager l'étude de l'histoire de l'ancienne principauté de Liège ;

Attendu que cette étude devra spécialement comporter l'examen critique des origines et de l'évolution des institutions politiques, économiques ou sociales qui caractérisèrent l'organisation intérieure de la Principauté jusqu'au moment de sa réunion à la France ;

Attendu qu'elle devra également envisager l'influence de ces institutions sur le développement de la prospérité matérielle et morale du pays ;

Attendu qu'il est également désirable d'encourager la rédaction d'un manuel de la même histoire, spécialement rédigée en vue de l'enseignement dans les écoles,

DÉCIDE :

1° Il sera attribué, tous les cinq ans, et pour la première fois en 1916, un prix de 5.000 francs à l'auteur du meilleur ouvrage qui sera écrit à partir de l'an 1911 sur un point important des institutions politiques, économiques et sociales de l'ancienne Principauté de Liège et sur les rapports de celles-ci, avec le développement matériel et moral de sa population (histoire de l'organisation judiciaire, des Etats, de l'armurerie, de la métallurgie, etc., etc., ou publication de sources relatives à ces sujets) ;

2° Les aspirants au prix devront faire parvenir leurs livres ou manuscrits au Bourgmestre de la Ville de Liège avant le 30 juin de l'année précédant celle dans laquelle le prix quinquennal devra être attribué ;

3° Une Commission sera choisie par le Conseil communal avant le 31 décembre de l'année précédant celle dans laquelle le prix quinquennal devra

être attribué. Cette Commission, recrutée parmi des personnalités scientifiques autorisées, fera rapport sur la valeur des ouvrages déposés, ainsi que sur leur conformité au texte et à l'esprit du programme ci-dessus indiqué, et formulera des propositions au point de vue de l'attribution du prix ;

4° Le Conseil communal, en suite des conclusions du dit rapport, décidera l'attribution totale ou partielle du prix à celui des postulants dont le travail aura été jugé le meilleur et intrinsèquement digne de récompense ;

5° Au cas où le Conseil jugerait, d'accord avec la Commission instituée en vertu de l'article 3 ci-dessus, qu'aucun des ouvrages présentés ne mérite la récompense instituée, un nouvel appel sera formulé et un nouveau délai sera donné pour le dépôt de nouveaux ouvrages ;

6° Le prix sera remis au bénéficiaire en séance du Conseil communal ;

7° Il sera, d'autre part, attribué un prix de 3.000 francs à l'auteur du meilleur manuel qui sera écrit à partir de 1911, en vue spécialement de l'enseignement de l'histoire de l'ancienne principauté de Liège dans les établissements d'enseignement moyen.

Ce prix sera décerné en 1916 et l'attribution en sera faite suivant une procédure identique à celle suivie dans les prix quinquennaux.

(s) VICTOR CHAUVIN. (s) E. DIGNEFFE.

(s) CH. FRANCOTTE.



Chez Antoine-le-Guérisseur

Depuis longtemps, la curiosité me tentait d'aller voir le faiseur de miracles de Jemeppe dont on parle tant, le fameux Antoine, célèbre dans toute la Wallonie, et fondateur d'une religion nouvelle, l'Antoinisme (1).

Ancien ouvrier mineur, après avoir passé toute sa jeunesse et presque atteint sa maturité au fond des bures noires, Antoine, soudain, après un deuil qui le frappa cruellement, paraît-il, se voua tout entier au Dieu des catholiques, fit pénitence et se déclara, un beau jour, touché de la grâce et investi du pouvoir d'opérer des guérisons miraculeuses.

Les foules affluèrent dans la petite localité industrielle de Jemeppe-sur-Meuse ; Antoine parlait, « opérait » et, gagné bientôt lui-même par la foi qu'il avait fait naître dans ces âmes simples et superstitieuses, il finit probablement par être convaincu de sa puissance surnaturelle ; il est devenu une sorte d'illuminé qui passe sa vie à s'imposer de perpétuelles privations, de constantes pénitences, afin de maintenir en lui l'état de grâce qui lui permet de remplir la mission dont il se dit investi par le Dieu lui-même auquel il croit.

Un de ces jours derniers, l'occasion m'étant offerte d'accompagner à Jemeppe de purs croyants en la double religion catholique et antoiniste, je partis...

Le temple qu'Antoine s'est fait construire, flambant neuf, décoré de vitraux où le pâle soleil d'un matin d'hiver allumait des

(1) Cette religion a déjà, paraît-il, plusieurs centaines de milliers d'adeptes convaincus et fervents. Nous reproduisons à la suite de notre article, à titre de document assurément officiel, la lettre écrite par M. DEREGNAUCOURT au journal *La Meuse* qui l'a publiée dans son n° du soir, 8 décembre courant, et où le président du Comité du « Temple antoiniste » expose les progrès rapides de cette religion, et appuie la demande adressée au Gouvernement Belge par 160.000 adeptes qui demandent la reconnaissance officielle du « Culte Antoiniste ».

flammes claires et fantastiques, a été ostensiblement bâti sur le plan général des autres maisons où l'on rend un culte à une divinité quelconque ; et, ce qui complète encore sa ressemblance avec ces établissements plus ou moins orthodoxes, c'est la bande de mendiants qui l'entoure. D'ailleurs pour que nul n'en ignore, sur le fronton de la façade on lit, écrits en grandes lettres d'or, ces mots qui vous laissent quelque peu rêveurs : « Culte antoiniste ». A l'intérieur du temple, ces mêmes mots se retrouvent gravés au fond de ce qu'on appellerait le chœur dans une église ordinaire, et, au-dessous, vous pouvez lire l'exposé de la doctrine d'Antoine, ainsi résumée à peu près : « C'est la foi qui sauve. Aimez Dieu, » et, pour être digne de Lui, aimez vos ennemis même ; l'amour » et la foi guérissent tous les maux ».

Dans le temple, circulent par moments des femmes vêtues d'un uniforme noir, rappelant la robe des religieuses, et coiffées d'une sorte de petit bonnet noir ; ce sont les Dames du culte et je n'ai pas été peu étonnée en reconnaissant parmi elles, la femme d'un avocat liégeois, accompagnée de sa jeune fille de 15 ou 16 ans, vêtue, elle aussi, de l'austère robe noire, et aidant sa mère dans sa tâche mystique...

Les portes du sanctuaire s'ouvrent à 9 heures, mais le maître du lieu ne paraît qu'à 10 heures ; le public, qui s'amasse peu à peu au rez-de-chaussée et sur le balcon qui forme pourtour, a donc le temps de se recueillir en attendant l'apparition du DIEU. — Car, puisqu'on lui rend un « culte », c'est bien un dieu, n'est-ce pas ?

En l'attendant, l'ordre et la discipline sont maintenus par une préposée au silence, vêtue plus austèrement encore que les Dames du culte, et dont la figure revêche et l'aspect glacial conviennent admirablement à son rôle de cerbère féminin.

Quand la salle est à peu près pleine, un gardien annonce que le livre où est exposée la doctrine antoiniste est achevé et qu'on peut se le procurer dans une maison voisine du temple.

Puis, une sorte de petit-frère laïc gravit une estrade placée juste sous la tribune qui sert de chaire de vérité, et après avoir longuement médité, prononce les paroles sensationnelles que voici :

« Mes frères ! Notre Père entre à 10 heures, monte en chaire, » mais il ne parle pas ; il se recueille, puis il étend la main : à ce » moment, commence l'opération qui ne dure qu'un instant... » Notre Père ne fait plus d'opérations particulières ; il fait une » seule opération générale sur tous les malades réunis dans le » temple. Les personnes qui ne peuvent se déplacer sont libres

» de se faire représenter par une autre, qui a foi en notre Père ; » et celles qui désireraient une consultation particulière, pour un » conseil, pour une contrariété ou une maladie, s'adresseront à » une Dame qui remplace notre Père ; si elles ont foi en lui, elles » seront satisfaites par l'intermédiaire de cette dame aussi bien » que par lui-même. » (1)

Ce petit discours nous apprend donc trois choses : d'abord, que l'on appelle Antoine « Notre Père » — je n'ai pas vu l'orthographe du mot, mais je suppose bien qu'il s'écrit avec un grand P ! — puis, qu'il s'est facilité la besogne depuis quelque temps en n'opérant plus en particulier ; et enfin, qu'une tierce personne peut, en son nom, opérer des miracles... Jésus-Christ lui-même n'avait conféré ce précieux pouvoir à aucun de ses disciples bien-aimés, du moins pendant sa vie...

Durant ce boniment, je regardais, intéressée, le public attentif. Toutes ces petites gens, ouvriers, femmes du peuple, vieillards misérablement vêtus, portaient à la face le stigmate d'une tare physique quelconque ou de la misère noire. Ces faces abruties par les privations, l'ignorance, la maladie, l'alcoolisme peut-être, en un mot la vie morne et misérable que mènent ces pauvres gens, me faisait pitié. Rien ne parlait dans ces figures fermées, sans aucune lueur d'intelligence ni de joie ; et une sourde colère me prenait contre cet Antoine qui leurrait d'espairs faux ces malheureuses créatures, exploitant, pour s'en faire une auréole de gloire et d'humanitarisme, la foi naïve et facile de tous ces illettrés, avides d'un peu de consolation...

Mais soudain une porte s'ouvre, un petit vieillard maigre à longue barbe grise apparaît, tout le monde se lève ; Antoine — car c'est lui — fend la foule d'un pas hâtif et monte à la tribune... Sa mince figure pâle d'ascète pénitent s'éclaire à peine de deux yeux cachés sous la broussaille des sourcils ; la longue redingote noire, boutonnée de haut en bas, lui donne un air de pasteur protestant. Il demeure quelque temps immobile, les regards levés vers le ciel, puis il étend la main, comme l'a tantôt annoncé le barnum de la maison, et au bout de quelques secondes, il prononce d'une voix claire et grêle de fausset : « FINI ! » Le petit-frère laïc dit à son tour : « Mes frères, l'opération est terminée. Vous pouvez vous » retirer. Ceux qui ont foi en notre Père sont satisfaits. »

(1) Selon les uns, cette dame est la femme même d'Antoine ; selon les autres, ce serait une Dame du Culte.

Ceux qui ont foi ! Ah ! je puis dire que je l'ai vu luire, la foi ardente, la foi qui *veut* croire envers et contre tout et tous, dans ces centaines de regards rivés sur Antoine en extase ! Les mornes visages de tantôt se sont transfigurés comme par miracle, dès l'apparition du vieillard. Un espoir frémissant, une foi profonde et fervente, ont soudain éclairé d'une flamme brillante et chaude ces faces ravagées par la douleur.

J'ai vu des mains se joindre dans une ferveur de prière et d'espoir que j'ai sincèrement enviée ; j'ai vu des lèvres remuer en prononçant des mots inentendus, mais que l'expression du regard trahissait passionnément croyantes et suppliantes tout à la fois ; j'ai vu, enfin, s'accomplir un miracle : celui de transformer une foule abêtie et sans aucun élan, en un peuple illuminé d'enthousiasme et d'espoir !

Et quand Antoine n'opérerait que ce miracle-là, — j'en conviens à présent que j'ai vu la joie extatique irradier les prunelles un instant auparavant endormies et sans éclat — il aurait déjà bien mérité de l'humanité souffrante !

Mais il en accomplit d'autres, du moins son fervent public en est persuadé, et n'est-ce pas l'essentiel ?

Comme l'heure du train était éloignée encore et que la neige nous fouettait rageusement le visage, nous étions entrés dans un café voisin, où j'avais vu ramener à califourchon sur le dos d'un homme complaisant, un malheureux estropié. C'est un jeune homme de 24 ans, paraît-il, qui n'avait jamais marché, et qui, depuis sa première visite à Antoine au mois de décembre dernier, a senti peu à peu la vie renaître et le sang circuler dans ses jambes immobiles et ses pauvres pieds difformes, et s'est mis progressivement à les remuer de plus en plus.

Je l'ai vu faire dix pas dans l'étroite salle du cabaret où son frère aîné racontait son histoire ; il marche en titubant, en se tenant aux meubles, il perd l'équilibre dès qu'il est abandonné à lui-même ; il est probable que jamais il ne pourra faire davantage, et les sceptiques de mon acabit sont persuadés que s'il parvient à accomplir ce prodige de se tenir debout et de remuer les jambes pendant quelques minutes, et en se donnant un mal infini, c'est par je ne sais quel phénomène d'auto-suggestion et de volonté maladivement exacerbée par sa foi ardente en la puissance surnaturelle d'Antoine le Guérisseur.

Mais qu'importe, puisque aussi bien la science humaine de tous les Esculape a été impuissante à lui procurer cette joie et cet

espoir insensé de marcher un jour « comme tout le monde », ainsi qu'il le dit lui-même dans sa naïve et fervente admiration pour celui qu'il considère déjà comme son sauveur. Qu'importe que son état demeure stationnaire, puisque la guérison complète par les méthodes rationnelles est impossible, — si, au moins pendant quelques mois de sa vie monotonement désespérée, il a vu luire à l'horizon l'aube de la divine Espérance, qui a fait briller sur le désert morne de son existence sans illusion, la jeune et fraîche lumière d'une oasis où il s'est un moment reposé de toutes ses souffrances.

Aussi bien, que sait-on ?

En revenant vers la petite gare de Jemeppe, mon irritation était tombée ; et je songeais à tout l'inconnu de la Vie, à tout le mystère insondable des forces occultes et des puissances surnaturelles dont se disent investis quelques êtres illuminés, et que nous nions, nous, évidemment, dans l'intransigeant orgueil de nos connaissances positives et scientifiquement démontrées, mais auxquelles tous ces humbles du temple antoiniste croient avec une foi naïvement émerveillée... Et je me rappelais qu'à en croire les chrétiens, les miracles accomplis par le Christ se seraient presque tous réalisés chez les modestes du monde — et c'est justice, puisque ceux-là souffrent et n'ont d'autre joie, d'autre consolation, que celles de leur foi ardente et enthousiaste...

Au surplus, encore une fois, nous ne savons rien ; les mystères de la télépathie, terrestre ou extra-terrestre, qui ont engendré tour à tour le magnétisme, le spiritisme et toutes les théories tendant à formuler les lois obscures qui fixent les rapports des âmes, nous sont encore presque complètement fermés ; à près de quatre siècles de distance, la plus élémentaire sagesse nous ordonne de répondre à toutes ces questions troublantes par les mots prudents et doucement sceptiques de Montaigne : « que sais-je ? ».

HÉLÈNE DEFRANCE

L'Antoinisme.

Antoine-le-Guérisseur, de Jemeppe-sur-Meuse, et ses adeptes, viennent de déposer sur le bureau de la Chambre des représentants, une pétition qu'ils adressent au Roi et aux Chambres pour demander la reconnaissance légale du culte antoiniste. Cette pétition est signée par 160.000 adeptes d'Antoine, tous Belges et majeurs.

Les progrès rapides de l'antoinisme en Belgique et en France tiennent du prodige. La religion nouvelle, fondée à Jemeppe-sur-Meuse depuis quelques années, compte aujourd'hui plusieurs centaines de milliers d'adeptes. Tous les Liégeois connaissent le temple de Jemeppe-sur-Meuse, dont la gestion matérielle appartient à un Comité de neuf membres dont j'ai l'honneur d'être le président ; dont M. Delcroix, professeur à l'Athénée Royal de Liège, est le secrétaire, et dont M. Delaunoy, lieutenant d'infanterie à Bruxelles, est le trésorier. D'autres temples vont être érigés, notamment à Bruxelles et dans le Hainaut, aux frais des adeptes. Le Nord de la France se convertit rapidement à la religion nouvelle. Il y a un millier d'adeptes à Tours, autant à Vichy, autant à Nice et à Monaco. Un adepte de l'Isère fait construire, au Touvet, un temple sur le modèle de celui de Jemeppe.

Il s'agit donc là d'un mouvement religieux très sérieux. Mais il faut assister aux exercices du culte, au temple de Jemeppe-sur-Meuse, pour se convaincre du grand sentiment de piété qui anime les adeptes. Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, le Maître opère sur tous les malades réunis dans le temple. C'est à peine si l'édifice peut contenir la foule recueillie. À dix heures, Antoine entre dans le temple, monte en chaire et l'opération s'accomplit devant environ deux mille personnes debout qui attendent, du Maître, avec une ferveur inexprimable, la guérison de leurs souffrances morales ou physiques. Tous les dimanches, à dix heures, un adepte donne lecture d'un chapitre de l'Enseignement. C'est la même affluence et le même recueillement.

Si Antoine le Guérisseur et ses adeptes demandent la reconnaissance légale de leur culte, ce n'est pas pour obtenir des subsides ou la rémunération de ses ministres. L'antoinisme est basé sur le désintéressement le plus absolu, mais nous vivons sous une législation qui confère aux cultes reconnus par la loi de très grands avantages. Jusqu'ici, seuls les cultes catholique, protestant et juif ont demandé et obtenu la reconnaissance légale et joui des avantages afférents à cette reconnaissance.

L'antoinisme a les mêmes droits de jouir de ces avantages.

Le plus grand de ces avantages est d'assurer l'existence légale des édifices consacrés aux cultes. Dans les cultes reconnus, les fabriques ou consistoires ont la personnification civile, peuvent recevoir des dons et legs : ils sont propriétaires des églises, temples ou synagogues. Il n'y a plus de transmission de propriété à effectuer, plus de droits de mutation ou de succession à payer. La reconnaissance de l'antoinisme aura donc pour effet d'assurer l'existence légale du temple de Jemeppe-sur-Meuse et des autres temples qui seront érigés ultérieurement.

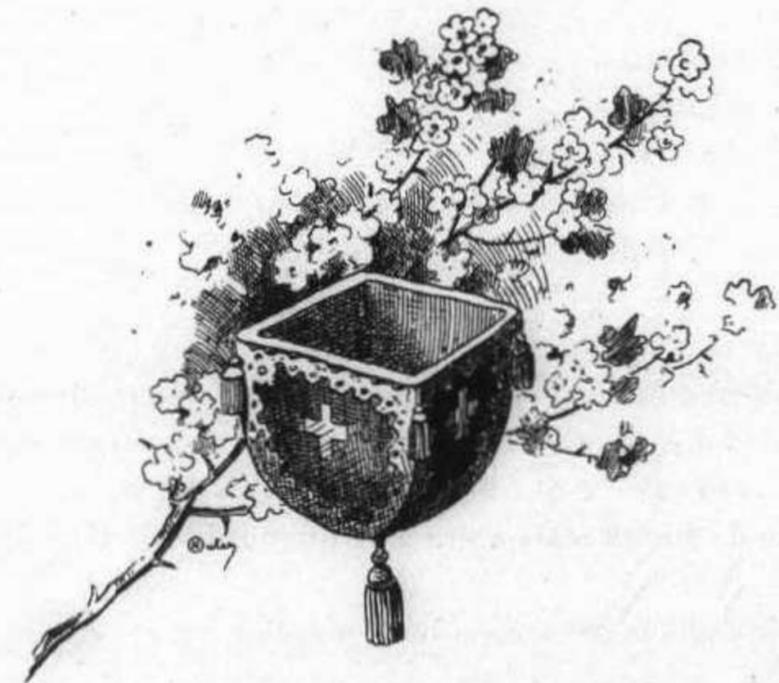
Cette considération suffit pour démontrer l'intérêt que les 160.000 signataires de la pétition ont à voir la Chambre des représentants et le Sénat accueillir leur demande et voter une loi qui assimilerait l'antoinisme, quant à la reconnaissance légale, aux cultes catholique, protestant et juif.

Nous ne voyons pas, d'ailleurs, qui pourrait s'y opposer. Le droit des

antoinistes est évident et qui voudrait prendre la responsabilité d'un véritable déni de justice ? Ce ne seront certainement pas les catholiques de la Chambre, qui doivent être heureux de constater cette renaissance du sentiment religieux dans notre pays. Et quant aux libéraux et aux socialistes, nous savons qu'ils sont, comme nous, partisans de la séparation de l'Etat et des Eglises ; mais tant que nous vivons sous la législation actuelle, voudront-ils refuser à l'antoinisme les avantages que la loi confère aux autres cultes ? Nous ne pouvons pas le croire et nous sommes convaincus que tous seront d'accord pour voter la loi demandée.

Et ainsi seront réalisés les vœux du saint de Jemeppe-sur-Meuse, devant qui tous doivent s'incliner avec vénération. N'est-il pas la plus grande force morale qu'il y ait au monde ?

DEREGNAUCOURT.





Le nombre fatal 4

Au cours de recherches historiques, nous avons eu l'occasion de trouver dans un manuscrit ⁽¹⁾, une remarque curieuse au sujet du nombre fatal 4 appliqué au tremblement de terre du 4 avril 1640, remarque qui pourra utilement faire suite à l'article que nous avons publié ci-dessus (p. 241-246).

A propos de l'an 1640 et des circonstances qui accompagnèrent cet événement, l'auteur fait les rapprochements suivants :

L'an 1640 fait 410 fois 4.

L'événement se produisit à 8 heures du matin (donc 4×2), le 4^e jour de la semaine, à la fête de saint Ambroise, l'un des 4 docteurs de l'Eglise.

Le pape d'alors était Urbain, le 8^e de ce nom. Les lettres numérales de ses nom et prénoms font 1012 (253×4) : *MapheIVs BarberInVs*. Urbain fut créé pape le 6 août 1623, le 8^e mois de l'année.

On était à la 8^e indiction romaine d'une année bissextile.

Ce tremblement de terre eut lieu la quatrième année du règne de Ferdinand d'Autriche. Les lettres numérales de ses nom et prénoms font 1012 (253×4) : *FerDInanDVs ab AVstrIa*.

L'évêque de Liège était alors Ferdinand de Bavière, 8^e de cette maison.

L'an 1640 était la 28^e année de sa nomination (7×4).

C'était, des évêques de Tongres y compris ceux qui résidèrent à Maestricht, depuis saint Materne, le 92^e évêque (23×4).

Si on compte depuis l'évêque Otbert, fils du marquis de Brandebourg qui, s'étant distingué l'an . . . à la suite de l'Empereur

⁽¹⁾ UNIVERSITÉ DE LIÈGE, Ms n° 870 : *Monumenta leodiensis ecclesiae*, t. II, fol. 819.

a la prise de Milan ⁽¹⁾, avec ses vaillants Liégeois et Hesbignons, obtint du pape le titre d'évêque de Liège, c'était le 36^e évêque de Liège (9×4).

Les lettres numérales de ses nom et prénoms font 1012 (253×4) : *FerDInanDVs a BaVarIa*.

Enfin, dans cette note, au sujet de l'emploi du nombre fatal 4, l'auteur observe que le total des lettres numérales des noms et prénoms du pape, de l'empereur et de l'évêque, monte à 3036 (1012×3) qui, divisés par 4, feraient encore 759.

LOUIS DARRAS.



⁽¹⁾ C'est Jean d'Outremeuse qui, dans sa chronique (édit. Borgnet et Bormans), t. IV, pp. 309-313 et t. V, p. 218, rapporte avec force détails, qu'Otbert accompagna l'empereur Henri IV au siège de Milan en l'an 1112. Voir au sujet des erreurs de ce chroniqueur qui « croit au voyage supposé d'Otbert en Italie et à ses exploits devant la ville de Milan », SYLVAIN BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge*, p. 567 particulièrement, et G. KURTH, *Etude critique sur Jean d'Outremeuse* (1910).



Les Revenants

VI.

Légendes liégeoises.

1. La voiture sans chevaux.

« Je tiens de plusieurs personnes dignes de foi, dit le conteur, que tous les ans, le 16 du mois d'avril, anniversaire de la mort tragique de Sébastien Laruelle, bourgmestre de Liège, on voyait, entre minuit et une heure, une voiture descendre le faubourg S^{te}-Walburge, marchant sans chevaux, quoique conduite en apparence par un cocher assis sur le siège, affublé d'un manteau tout noir mais qui n'était pas assez long pour cacher une queue velue et des pieds fourchus. Sa figure était effroyable de laideur ; ses cheveux étaient hérissés ; deux cornes semblables à celles d'un bouc lui sortaient du front. Dans l'intérieur du carrosse se trouvait un grand personnage habillé à la mode espagnole : c'était l'esprit du comte Warfusée, auteur du meurtre du digne bourgmestre Laruelle, si traitreusement assassiné en 1637. Cet équipage du diable continuait sa marche par derrière les remparts des Anglais. Hocheporté s'ouvrait d'elle-même pour le laisser passer. Il parcourait successivement les rues de S^t-Séverin et S^t-Hubert, la Haute-Sauvenière, le Pont d'Ile, la rue des Dominicains, la place S^t-Jean, pour aller s'arrêter à la porte de la maison attenante à la collégiale de S^t-Jean et où le meurtre s'était accompli. La portière du carrosse s'ouvrait alors par les soins du cocher. Le comte en sortait pour faire trois tours sur lui-même, en poussant trois gémissements lugubres auxquels l'homme aux pieds fourchus répondait par autant de hurlements diaboliques. Après quoi, l'un et l'autre remontaient à leur place, et allaient répéter la même cérémonie sur le marché en face de l'Hôtel-de-Ville, juste à

l'endroit où le comte avait été pendu par les pieds. Ensuite, le carrosse prenait sa direction vers Féronstrée et s'évanouissait avec ses revenants près de la Halle des Vignerons. »

Revue de Liège, t. XVIII, p. 18.

2. Le carrosse de feu.

Au commencement de ce siècle (XIX^e) on prétendait voir passer à minuit, sur la crête des collines qui entourent Liège, un carrosse de feu. C'était, disait-on, un entrepreneur des boues du siècle passé qui, en punition de ses débauches, était condamné à revenir dans cet équipage. Les roues de la voiture faisaient un tourbillon ardent, et jusqu'aux crinières des chevaux étaient flamboyantes.

Aug. HOCK : *Croyances et remèdes au Pays de Liège*, 3^e éd. p. 5.

3. La légende des *Qwate sicus*.

A l'extrémité du quartier de S^{te}-Marguerite, à Liège, entre la rue Naniot, le carrefour des *Qwate rouwales* « Quatre ruelles », la ruelle aux Chats et la longue rue Molinvaux, s'étend un vaste terrain de labour d'une superficie de plusieurs hectares. Depuis des temps immémoriaux, il est affecté à la culture du froment. Il a toujours été connu sous le nom de *les qwate sicus* « les quatre écus ». Voici ce que la tradition, assez vague, du reste ⁽¹⁾, rapporte comme origine à cette appellation :

« Un riche seigneur, connu de dix lieues à la ronde pour sa rapacité et son égoïsme, fit certain jour tort de quatre écus à un pauvre diable. Désespéré, ce dernier se pendit.

« Trois jours après l'événement, le seigneur au cœur de roc fut trouvé étendu sans vie dans son domaine et tenant convulsivement serrés dans une main les quatre écus volés.

» Et chacun vit dans cette corrélation la manifestation évidente de la justice céleste qui n'avait pas tardé à punir le coupable. « Pendant longtemps, ajoute la légende, le seigneur *riv'na à spère* et, la nuit, les passants attardés et effrayés percevaient un tintement d'écus et distinguaient une ombre qui, en se lamentant, arpentait le champ dénommé depuis lors *Les Qwate sicus*. »

⁽¹⁾ La restriction est de M. Emile GÉRARD, à qui nous empruntons (de *la Meuse*, n^o du soir, 21 mars 1907) le récit de cette légende.

4. *Les revenants et les méchants.*

Un proverbe liégeois ⁽¹⁾ dit : « *Pus calins estans-ne, mons d'ri-v'nants vèyans-ne* » Plus méchants sommes nous, moins de revenants voyons-nous ». Le sens est : Plus nous sommes méchants, moins on s'attend à nous voir faire le bien.

Pour bien comprendre ce proverbe, il faut se rappeler la croyance d'après laquelle les âmes des trépassés viennent réclamer des vivants des actes pieux, pour être délivrées des tourments du purgatoire. Les revenants s'adressent naturellement aux bonnes gens capables de compassion.

5. « *Faites bien, vous aurez bien* ».

« Touchant au terme de la vie après avoir toujours vécu ensemble, deux sœurs, dans

. l'horreur profonde
Qu'inspirait à leurs cœurs l'effroi d'un autre monde,

échangèrent une promesse dont l'effet était d'obliger celle qui mourrait la première à venir apprendre à la survivante

. quel tableau
S'offre à l'homme étonné dans ce monde nouveau.

L'une des deux étant allée *ad patres*, on la vit quelques jours après apparaître tout à coup dans le coin du foyer où elle s'était assise si souvent durant sa vie et, tirant son rouet à elle, elle se mit à filer.

Sa sœur, lorsque sa frayeur fut un peu dissipée, l'accabla de questions, mais le spectre répondit invariablement : *Fez bin, vos ârez bin* Et de là le proverbe. »

Nicolas DEFRECHEUX, dans *Dictionnaire des Spots*,
2^e édit., n^o 270.

6. *L'écharpe de la morte.*

Une nuit de Noël, un homme veillait sa femme qui était à la mort. Minuit allait sonner, quand tout à coup, il voit sa femme qui se dresse et lui dit :

— Ne pleurez plus, vous n'y gagnerez rien. Je vais vous quitter, mais vous aurez consolation, car je viens de voir en rêve que Dieu

(1) C'est le n^o 2634 du *Dictionnaire des Spots*, 2^e édition.

me permettrait, une fois morte, de revenir vous voir chaque année à cette même date.

Elle mourut, et le mari ne tarda pas à l'oublier. Comme il était fortuné, il tomba dans les filets d'une femme de mauvaise vie qui, bientôt, le domina entièrement. Tous ses amis s'éloignèrent de lui, il se livra à l'ivrognerie et ses affaires ne tardèrent pas à périlcliter.

La Noël revint et la morte, comme elle l'avait prédit, vint le revoir. Elle lui parla et lui reprocha ses débordements.

— Qui es-tu ? lui dit-il.

— Je suis Jeannette, votre femme. Avez-vous oublié la promesse que Dieu m'a permis de vous faire à mon lit de mort ?

— Donne-moi la preuve que c'est bien toi.

Le revenant jeta son écharpe au pied du lit et ajouta :

— Je fais un nœud dedans. Tâchez de le défaire, ni vous ni d'autres n'y pourriez parvenir. Ainsi vous vous souviendrez de moi.

Le matin, l'homme s'éveilla, il se rappela son rêve ; il vit l'écharpe et essaya vainement de la dénouer.

Sa maîtresse entra sur ce fait ; il lui raconta ce qui venait d'arriver.

Celle-ci, après avoir essayé, vainement aussi, de dénouer l'écharpe, entra dans une telle colère qu'elle perdit toute prudence et jeta l'écharpe au feu.

Elle fut bien punie : le feu l'atteignit elle-même et elle périt dans les flammes.

Alphonse TILKIN, dans *Li Spirou*, n^o du 27 décembre
1897.

7. *Le doigt de la morte.*

Il était une fois un homme appelé *li vix Dj'han* en qui l'on avait confiance pour veiller les morts. Il fut appelé à veiller le corps d'une riche dame qui avait des bagues à tous les doigts. L'une de ces bagues, toute en or avec trois gros diamants, attira la convoitise du vieux Jean. La deuxième nuit, il se laissa tenter. Mais en voulant enlever la bague, il détacha le doigt. Loin d'être embarrassé, il enleva le doigt avec la bague, et personne ne s'en aperçut.

On enterra donc la riche dame sans son doigt.

La nuit d'après, le veilleur fut réveillé à minuit par un fantôme. C'était celui de la riche dame, qui lui dit :

— Rends-moi mon bien.

— Je n'ai rien à toi, dit le veilleur. Laisse-moi en paix au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

A cette invocation, le fantôme s'évanouit, mais pas assez vite pour que le veilleur n'entendît un long soupir plaintif.

Le deuxième jour, la même chose arriva.

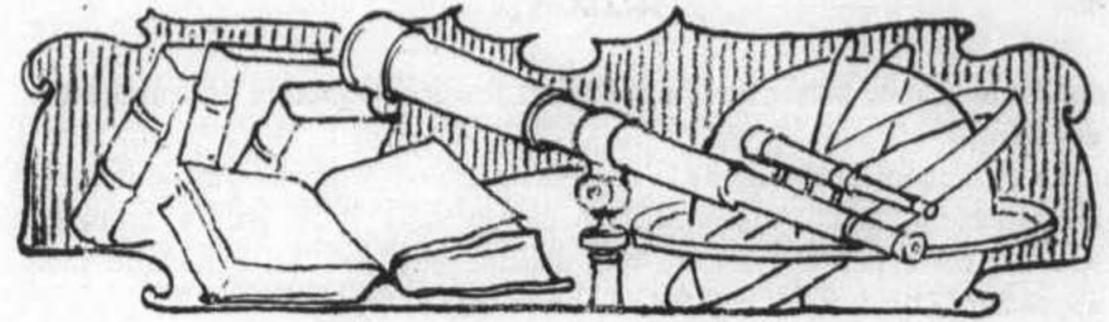
Mais le troisième, avant que le veilleur n'ait pu dire « au nom du Père », le revenant s'écria :

*Mon bien, c'est mon dwè ;
Tu m' l'as volé, rends-le mwè !*

Plus mort que vif, le veilleur rendit le doigt volé, — et désormais il ne fut plus inquieté.

Recueilli à Herstal.

O. COLSON.



Documents et Notices

Trois anecdotes inédites sur le Prince Eugène de Ligne. — Le Prince Eugène de Ligne qui — fait rare sinon unique dans l'histoire des parlements modernes — occupa pendant vingt sept années consécutives la présidence du Sénat, était d'une familiarité avec les humbles et d'une bonhomie peu ordinaires chez un aussi grand seigneur. A tel point qu'un vieil ouvrier de son château, en lui adressant la parole, faisait alterner fraternellement « Ugène » avec « mon prince ».

Voici trois anecdotes qui ne sont pas encore sorties de la tradition populaire pour être publiées dans les gazettes et dont, cependant, il peut être intéressant de conserver le souvenir.

Nous tenons de feu M. Gustave Gossart, instituteur en chef à Belœil, la première, qui est bien caractéristique :

Chaque année, le Prince assistait à la distribution des prix faite aux élèves de l'École primaire communale de Belœil et remettait aux premiers des jeunes lauréats leurs couronnes et leurs livres en les embrassant. La cérémonie était précédée de chants, déclamations, exécution de scènes enfantines.

Il advint, lors d'une de ces cérémonies, que le premier de la classe avait rendu merveilleusement un rôle de ramoneur. Revêtu encore de sa défroque, les joues et les mains noires de suie, il s'incline devant le Prince, qui va lui remettre ses prix. Et le président du Sénat, souriant, félicite le petit et, bravement, l'embrasse sans paraître s'apercevoir de la couche de suie qui couvre ses joues.

Jamais applaudissements ne furent plus nourris dans un auditoire de distribution de prix.

Je préviendrai le lecteur que la source de ma seconde anecdote ne se trouve pas à Stamburges, car il pourrait la juger quelque peu suspecte (*campenaire*, dirait on en Hainaut).

Le Prince Eugène, de passage à Lyon, se promenait en ville quand il se vit accoster par un homme portant sur l'épaule un *baluchon* de toile, qui lui crie un cordial « bonjour Prince ! »

« Vous me connaissez ? » fait le Prince surpris.

Et l'autre de dire qu'il est « campenaire ». On sait que c'est ainsi que sont désignés les habitants de Stamburges, localité voisine de Belœil et